



## PROCES VERBAL

### COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMPETITIONS SENIORS – JEUNES – FEMININES et FOOTBALL DIVERSIFIE

PV N° 26 CC/10

REUNION DU 21 Octobre 2020

**PRESIDENCE** : M. LECOUR Bernard

**PRESENTS** : MM. NAUDET JP - PAGANT J-M - FAORO P - VALOT NOEL.

## I. CHAMPIONNATS SENIORS 2020/2021

### 1.1 CHANGEMENTS DE DATES/HORAIRES

**RAPPEL :**

*Pour une modification de la date d'une rencontre, les demandes pour être acceptées devront proposer prioritairement une date AVANT la date figurant au calendrier. Une date ultérieure réservée à des matches remis ou des matches de sélection ne pourra en aucun cas être acceptée.*

La Commission des Compétition rappelle aux clubs le délai de 6 jours pour faire une demande (obligatoirement via Footclubs) pour un changement de date en D1 – D2 – D3 et D4 **TOUTE DEMANDE HORS – DELAI POURRA ETRE REFUSEE.**

**La commission prend connaissance des demandes des clubs et des accords écrits pour les rencontres suivant**

Numéro match	DIVISION	POULE	RENCONTRES			DATE DU MATCH	HEURE DU MATCH	DEMANDE changement date	DEMANDE changement heure	DEMANDE changement installation
22760556	D1	O	VINGEANNE FC	1	QUETIGNY	3	25/10/2020	15H		STADE DE LA CÔTE à MONTIGNY MORNAY VILLENEUVE
22761092	D3	A	VAL DE NORGE FC	2	PLOMBIERES	2	25/10/2020	12H	15H	

Match 22761095 D3 A ES MORVADELLE – MVF 3 du 25/10/2020 se jouera à LA ROCHE EN BRENIL

**Les clubs désirant jouer en nocturne doivent avoir un éclairage contrôlé par la Commission Départementale des Terrains et des Installations Sportives.**

## 1.2 MATCHS REPORTEES - REPROGRAMMATION DES MATCHES

Suite à la déclaration de cas positifs ou de cas contact à la COVID 19, nous vous informons que les rencontres ci-dessous programmées

MATCH 22761220 D3 B BRAZEY –ASSDOM du 18/10/20 se jouera le 11/11/2020

MATCH 22761223 D3 B REMILLY – EF VILLAGES du 18/10/20 se jouera le 11/11/2020

MATCH 22761227 D3 B ASSDOM – GENLIS 2 du 25/10/20 se jouera le 01/11/2020

MATCH 22761722 D4 E REMILLY 2 – STE RUFFEY MARIE 2 du 18/10/20 se jouera le 01/11/2020

MATCH 22761753 D4 F FCLA 2 – ASSDOM 2 du 18/10/20 se jouera le 11/11/2020

MATCH 22761755 D4 F ENT TART /AISEREY 2 – ASSDOM 2 du 25/10/20 se jouera le 29/11/2020

## 1.3 FORFAITS

### **Match 22761634 D4 – B MANLAY 2 – ST EUPHRONE 2 du 18/10/2020**

Forfait déclaré de MANLAY 2.

***En conséquence, la Commission des Compétitions donne match perdu par forfait 0-3 / - 1 point à MANLAY 2 pour en reporter le bénéfice à ST EUPHRONE 2.***

Amende 50€ à MANLAY 2.

### **Match 22761694 D4 D VITTEAUX 2 – DIJON DINAMO 2 du 18/10/2020**

Forfait déclaré de VITTEAUX 2.

***En conséquence, la Commission des Compétitions donne match perdu par forfait 0-3 / - 1 point à VITTEAUX 2 pour en reporter le bénéfice à DIJON DINAMO 2.***

Amende 50€ à VITTEAUX 2.

### **Match 22761604 D4 A UCCF 3 – MONTIGNY SUR AUBE du 17/10/2020**

Forfait déclaré de MONTIGNY SUR AUBE.

***En conséquence, la Commission des Compétitions donne match perdu par forfait 0-3 / - 1 point à MONTIGNY SUR AUBE pour en reporter le bénéfice à UCCF 3.***

Amende 50€ à MONTIGNY SUR AUBE.

S'agissant du match aller le match retour devient UCCF 3 – MONTIGNY SUR AUBE

## 1.4 COURRIERS

- ✓ De Mr THIBERT JEROME et Mr CHUDZIAK : rapport de délégation. Pris note
- ✓ D'AS BEAUNE : nous informant que tous les entraînements sont suspendus jusqu'au 26/10/2020.
- ✓ De CHEVIGNY ST SAUVEUR : nous informant que les vestiaires sont fermés jusqu'à nouvel ordre.

## 1.5 RECLAMATION D'APRES MATCH

### **Match 22761723 D4 E AFRIQUE F D – OUGES 2 du 18/10/2020**

Réclamation d'après match de OUGES sur la qualification et la participation des joueurs d'AFRIQUE FD  
La Commission des Compétitions demande au club de OUGES de compléter la feuille de match envoyée au district

Une réclamation d'après match ne concerne que la qualification et la participation des joueurs.

Décision différée.

## 1.6 CONTROLE FEUILLE DE MATCH

### Match 22761091 D3 A UCCF 2 – ST EUPHRONE du 18/10/2020

Après vérification de la feuille de match, il s'avère que le joueur DESAINT ALEXANDRE - licence 2543458029 - de ST EUPHRONE a participé à la rencontre alors qu'il était en état de suspension d'1 match ferme à compter du 12/10/2020.

**En conséquence, la Commission des Compétitions donne match perdu par pénalité 0.3 / - 1 point à ST EUPHRONE pour en reporter le bénéfice à UCCF 2.**

Le joueur DESAINT ALEXANDRE licence 2543458029 de ST EUPHRONE reste suspendu d'1 match ferme à compter du 21/10/20 en équipe 1 et 2.

Amende 100€ à ST EUPHONE pour joueur suspendu ayant participé à une rencontre.

## 1.6 DELEGUE DE MATCH

Match 22761492 D3 D EF BEAUNOISE – ECHENON 2 : Mr DURAND Daniel au frais de EF BEAUNOISE

## III. CHAMPIONNATS JEUNES 2020/2021

### 3.1 CHANGEMENT DE DATE/HORAIRE

#### RAPPEL :

*Pour une modification de la date d'une rencontre, les demandes pour être acceptées devront proposer prioritairement une date AVANT la date figurant au calendrier. Une date ultérieure réservée à des matches remis ou des matches de sélection ne pourra en aucun cas être acceptée.*

La Commission des Compétition rappelle aux clubs le délai de 6 jours pour faire une demande (obligatoirement via Foot clubs) pour un changement de date en U18 – U15 – U13 TOUTE DEMANDE HORS – DELAI POURRA ETRE REFUSEE.

**Aucune remise de match ne peut s'effectuer sans l'accord du District**

**La commission prend connaissance des demandes des clubs et des accords écrits pour les rencontres suivantes**

Match 23186848 U13 D3 – F FCCL – Ent SAULON CORCELLES remis au 31/10/20.

Numéro match	DIVISION	POULE	RENCONTRES		DATE DU MATCH	HEURE DU MATCH	DEMANDE changement date	DEMANDE changement heure	DEMANDE changement installation
22772298	U18 D1	O	FONTAINE LES DIJON	2	GEVREY	1 24/10/2020	10H	31/10/2020	
22772371	U15 D1	A	FONTAINE LES DIJON	2	DFCO (FEM)	3 12/12/2020	17H30	31/10/2020	13H30
22787232	U13 D1	A	DAIX	1	IS-SELONGEY	1 24/10/2020	13H30	21/11/2020	
22787244	U13 D1	A	D.F.C.O	1	ST APOLLINAIR	1 07/11/2020	14H		STADE DES POUSSOTS 2 à DIJON
23061735	U15 D2	A	CHENOVE	1	GRESILLES FC	1 24/10/2020	15H		15H
23061786	U13 D2	A	FONTAINE LES DIJON	3	U.S. C. D	2 31/10/2020	15H45	21/11/2020	
23061788	U13 D2	A	MARSANNAY	2	A.S. P.T.T. DIJON	2 31/10/2020	13H30	19/12/2020	
23061809	U13 D2	A	D.F.C.O (FEM)	2	A.S. P.T.T. DIJON	2 07/11/2020	14H	Non demandée	STADE DES POUSSOTS 2 à DIJON
23186389	U18 D3	B	SEURRE	1	GJ GENLIS VILLERS	2 25/10/2020	10H	11/11/2020	14H30
23186394	U18 D3	B	GRESILLES F.C	1	GEVREY CHAMBERT	2 31/10/2020	17H	11/11/2020	
23186761	U13 D3	D	AHUY FC	1	FONTAINE D'OUCHE AS	3 10/10/2020	14H	28/10/2020	
23186761	U13 D3	D	AHUY FC	1	FONTAINE D'OUCHE AS	3 10/10/2020	14H	28/10/2020	
23186781	U13 D3	E	U.F.C.O	2	DIJON U.L.F.E.	1 17/10/2020	15H	04/11/2020	
23186785	U13 D3	E	DIJON U.L.F.E.	1	U.S. C. D	3 24/10/2020	14H	18/11/2020	14H30

### 3.2 MATCHS REPORTES - REPROGRAMMATION DES MATCHES

Suite à la déclaration de cas positifs ou de cas contact à la COVID 19, nous vous informons que les rencontres des 17 et 18/10/2020 ont été annulées et reprogrammées :

#### **Rectificatif du PV CC/9 du 14/10/2020**

Match 22772298 U18 D1 FONTAINE LES DIJON 2 – GEVREY est remis au 31/10/2020

Match 23186394 U18 D3 – B GRESILLE FC – GEVREY 2 remis au 11/11/2020

Match 23061675 U18 D2 – A BEAUNE 2 – AUXONNE est remis au 1/11/2020

### 3.3 REPROGRAMMATION DES MATCHES – TERRAINS IMPRATICABLES

Match 23186677 U13 D3 – A ST REMY – Ent ESVO du 3/10/2020.

### 3.4 FORFAITS

#### **MATCH 23061733 U15 D2 A DFCO FEM 4 – CF TALANT du 17/10/2020**

Forfait déclaré de CF TALANT.

***La Commission des Compétitions donne match perdu par forfait à CF TALANT 0-3 / -1 point pour en reporter le bénéfice à DFCO FEM 4***

Amende 50€ à TALANT FC

#### **MATCH 23186783 U13 D3 E DUC – GRESILLES FC 3 du 17/10/2020**

Forfait déclaré de DUC

***La Commission des Compétitions donne match perdu par forfait à DUC 0-3 / - 1 point pour en reporter le bénéfice à GRESILLES FC***

Amende 30 € à D.U.C

### 3.5 COURRIERS

- De Mr DUBUISSON, Arbitre : Pris note
- De EF VILLAGES : Pris note

## III. CHAMPIONNATS FOOT DIVERSIFIE 2020/2021

### FOOT ENTREPRISE

#### **Entraînement**

La commission a fait le nécessaire auprès du service des sports de la ville de Dijon, pour que les clubs puissent continuer d'avoir accès aux installations sportives municipal pendant la période des vacances solaires de la Toussaint.

#### **Badges d'accès aux installations sportives**

Tous les clubs doivent restituer leur badges d'accès aux installations sportives municipal, sous enveloppe au nom de leur club auprès du District de football et ceci avant le **mercredi 28 octobre 2020**. En cas de non-retour ils n'auront plus accès aux installations.

### 3.1 REPROGRAMMATION DES MATCHES

Suite aux matchs de coupe de Côte d'or D3-D4, la Commission reprogramme les matchs ci-dessous  
Match 22883435 D1 FE ATLAS – JURISTES remis au 14/11/2020

Match 22883437 MUNICIPAUX DIJON – ENSEIGNANTS du 31/10/2020 est remis à une date ultérieure

## IV. CHAMPIONNATS FEMININS

### 4.1 DEMANDE DE CHANGEMENT DE DATE/HORAIRE

**La commission prend connaissance des demandes des clubs et des accords écrits pour les rencontres suivantes :**

Numéro match	DIVISION	POULE	RENCONTRES			DATE DU MATCH	HEURE DU MATCH	DEMANDE changement date	DEMANDE changement heure
23271796	U15FEM	B	IS-SELONGEY	1	DIJON UNIVERSITE CLU	1 17/10/2020	15H	28/11/2020	
23271807	U13 FEM	A	CHEVIGNY ST SAUVEUR	1	GEVREY CHAMBERT	1 28/11/2020	15H	28/11/2020	

Match 23283072 CRITERIUM FEM BEAUNE – EF VILLAGES du 12/10/20 en 02/11/2020

## VI. FMI

La commission rappelle les informations suivantes concernant la FMI.

La FMI est obligatoire pour toutes les compétitions départementales Séniors – U18 – U15 – U13 D1 - Séniors Féminines – U18 F – U15 F

**La FMI sera mise en place en phase printemps pour les championnats U13 D2 et U13 D3**

#### **En cas de dysfonctionnement de la tablette**

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

Lorsqu'il y a utilisation de la Feuille de match papier, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation d'établir un rapport "Constat d'Echec".

Ce rapport est établi sur l'imprimé prévu à cet effet par le District et sera transmis, **pour le lundi 8h00**, au Secrétariat par le club recevant, joint à la feuille de match.

Le secrétariat via le service informatique de la Ligue fournira à la Commission les dates et heures des opérations effectuées en connexion internet sur la tablette pour la rencontre en objet (demande de synchronisation, transmission...).

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission des Compétitions avant homologation du résultat et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s) club(s) fautif(s).

**En cas de non-respect ou de défaillance du club recevant ou visiteur, une amende forfaitaire de 36€ sera appliquée.**

**En cas de dysfonctionnement de la tablette,**

**Nous vous demandons de prendre, obligatoirement, une photo du message qui s'affiche lors du disfonctionnement de la tablette. Cette photo doit être jointe au rapport d'échec.**

La commission rappelle les amendes que la commission pourra appliquer à partir de la première récidive :

- Absence de code : 16,00 €
- Absence de tablette : 16,00 €
- Retard de transmission (dimanche avant minuit) : 16,00 €
- Absence de transmission : 36,00 €
- Non envoi rapport d'échec : 36,00 €

Le guide utilisateur, le constat d'échec, le document « les 3 grandes étapes » sont disponibles sur notre site internet dans [documents utiles](#).

### **FMI NON REALISEES – JOURNEE des 17/10/2020 et 18/10/2020**

#### **Match 22761350 D3 C TILLE FC 2 –MERCUEIL du 18/10/2020**

La commission prend connaissance du rapport de TILLES FC.

Elle valide le résultat et demande au club de TILLES FC de transmettre la FMI.

#### **Match 23186475 U15 D3 B AUXONNE – FCCL du 17/10/2020**

La commission prend connaissance de la feuille de match papier et rappelle au club d'Auxonne qu'un constat d'échec doit être établi puis signé par les deux clubs et l'arbitre du match, en cas de non utilisation de la FMI.

Elle valide le résultat.

Après vérification, il s'avère qu'aucun dirigeant du club de AUXONNE n'est rattaché à l'équipe. La Commission demande au club de AUXONNE de faire le nécessaire pour la prochaine journée.

Amende 36€ absence de constat d'échec à AUXONNE

#### **Match 23271794 U15 à 8 FEM B MVF – FONTAINE LES DIJON du 17/10/2020**

La commission prend connaissance de la feuille de match papier et du constat d'échec signé par les clubs.

Elle valide le résultat.

Après vérification, il se n'avère qu'aucun dirigeant du club de MVF n'est rattaché à l'équipe. La Commission demande au club de MVF de faire le nécessaire pour la prochaine journée.

#### **Match 23287734 U15 à 8 FEM GJ VILLERS - BEAUNE du 17/10/2020**

La commission prend connaissance de la feuille de match papier et rappelle au club GJ GENLIS VILLERS qu'un constat d'échec doit être établi puis signé par les deux clubs et l'arbitre du match, en cas de non utilisation de la FMI.

Elle valide le résultat.

Amende 36€ pour absence de constat d'échec à GJ GENLIS VILLERS

#### **Match 23283076 CRITERIUM FEM POUILLY EN AUXOIS – NEUILLY CRIMOLOIS SENNECEY du 19/10/2020**

La commission prend connaissance de la feuille de match papier

Elle valide le résultat.

Après vérification, il se n'avère qu'aucun dirigeant du club de POUILLY EN AUXOIS n'est rattaché à l'équipe. La Commission demande au club de POUILLY EN AUXOIS de faire le nécessaire pour la prochaine journée.

Amende 36 € pour absence de constat d'échec à POUILLY EN AUXOIS

## **6.1 F.M.I NON TRANSMISES OU EN RETARD des 17 et 18/10/2020**

La commission rappelle aux clubs qu'ils doivent transmettre la F.M.I le dimanche soir avant minuit.

**Retard transmission de la F.M.I :** TALANT, DFCO FEM, BRESSEY. Amende 16€

**Non transmission de la F.M.I :**

*La présente décision est susceptible d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délais prévus aux articles 188-189- 190 des règlements généraux de la FFF.*

**Le Président : B. LECOUR**

**Le Secrétaire : P. FAORO**